

ÉCOLE DE GOLF DE DIEPPE-POURVILLE



Les Birdies

École de Golf de Dieppe-Pourville

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Président

Christophe ROMEFORT

Bénévoles

Jean-Louis PARIS · Commission Sportive

Xavier ROLET · École de Golf

René CLERC · 06 70 14 09 10

02 35 84 25 05

LES PROFESSIONNELS

Marc-Antoine LEFÈBVRE · 06 87 20 36 19

Lucas GÉRARD · 06 17 12 13 84



NOM PRENOM / MONTANT



ÉCOLE DE GOLF DE DIEPPE-POURVILLE

SAISON 2025-2026

Présentation de l'École de Golf
Fiche d'inscription
Règlement intérieur
Autorisations parentales
Coordonnées de l'École de Golf



ÉCOLE DE GOLF JEUNES

GOLF DE DIEPPE-POURVILLE

L'École de Golf accueille, pendant les périodes scolaires de mi-septembre à fin juin, les mercredis et/ou samedis, ainsi que certains jeudis et mardis les jeunes de 5 à 16 ans.

Les jeunes sont répartis dans différents groupes en fonction de leur âge, leur niveau de golf, leur objectif sportif (loisirs, compétition) et leurs disponibilités.

Les cours sont assurés par des professionnels diplômés. Des animations, encadrées par des membres bénévoles de l'Association Sportive, complètent la formation : accompagnements sur le parcours, passages de « drapeaux », obtention du premier index.

LES OBJECTIFS

- Acquérir les savoirs (techniques, règles).
- Maîtriser le comportement (respecter les autres joueurs, le terrain... c'est "l'étiquette" au golf).
- Jouer sur le parcours pour le plaisir et le challenge.

MOYENS

Apports théoriques

Entraînements : au practice, à la zone d'entraînement et sur le terrain.

Animations

- Passage des « drapeaux »
- Accompagnement sur le parcours avec des golfeurs chevronnés de l'A.S.
- Compétitions sur 9 trous, pour acquérir son premier handicap et ainsi progresser dans son "index" golfique.

LES PROFESSEURS

- Marc-Antoine **LEFÈBVRE** : référent Jeunes
- Lucas **GÉRARD**

MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNES

Suivant décision de la Commission Sportive



NOTRE OBJECTIF :
FAIRE DÉCOUVRIR ET AIMER LE GOLF



ÉCOLE DE GOLF 2025-2026

AUTORISATIONS PARENTALES

NOM et PRÉNOM de l'enfant:

Je (nous) soussigné(s) **Mr, Mme**

Donne(ons) les autorisations suivantes à l'Association Sportive du Golf de Dieppe - Pourville

AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT PAR UN ENTRAÎNEUR OU UN BÉNÉVOLE DU CLUB

à véhiculer mon enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement, d'entraînement ou de compétition. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. Elle est consentie pour tout véhicule à moteur (voiture, minibus, voiturette de golf, etc ...).

AUTORISATION MÉDICALE EN CAS D'URGENCE POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE, LE PROFESSEUR ET LES BÉNÉVOLES DU CLUB

à prendre toutes dispositions médicales ou hospitalières vis à vis de mon enfant, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s) de mon enfant lors de son activité golfique pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet de l'AS, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage, etc ... Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur mon enfant mineur.

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif. Il est valable pour la saison sportive 2025-2026.

Fait à, le

Signatures des représentants légaux précédées de la mention « **Lu et approuvé – bon pour accord** »:

Art 4 – Règles de fonctionnement et de comportement

L'enfant arrive à l'heure à la séance afin d'éviter toute perturbation du cours.

Le golf à Dieppe étant un sport de plein air pratiqué en Normandie, une tenue sportive adaptée aux conditions atmosphériques est indispensable.

Les enfants viennent avec leur sac de golf, leurs clubs, des tees et des balles. Il est rappelé que les balles de practice sont la propriété du golf. Elles ne peuvent être utilisées que sur le practice.

Outre la technique et la connaissance des règles nécessaires à la pratique du golf, les comportements et attitudes que tout joueur se doit de respecter sur un parcours, et regroupés sous le terme « **Règles de comportement** », figurent au contenu pédagogique de l'enseignement. Sécurité, courtoisie, respect des autres et du terrain figurent parmi les maîtres mots des activités dispensées. Ainsi, un comportement attentif à la quiétude des autres joueurs ainsi qu'une tenue correcte et décente sont de rigueur sur l'ensemble des installations du golf. L'enfant s'engage à respecter le terrain, le travail des jardiniers ainsi que le matériel qui lui est confié. En particulier, il est interdit de courir sur les zones fragiles (green, putting green).

En cas d'absence des 2 pros, les cours seront reportés sine die. Dans la mesure du possible, si l'absence est connue suffisamment tôt, l'AS avertira les parents et proposera une animation (accompagnement parcours, drapeaux...).

Un tableau d'affichage, géré par l'AS et placé au point de rencontre « École de Golf », regroupe toutes les informations nécessaires : calendrier, composition des groupes, actualités, ... Le site internet de l'AS est également un canal actualisé des informations dans sa rubrique « École de Golf ». Régulièrement présents pendant les horaires de l'École, les « pro » et les bénévoles de l'AS sont à l'écoute des parents pour échanger sur le fonctionnement, les bilans individuels ainsi que sur les actualités du moment. En début et fin de saison, une réunion d'information et/ou de bilan est organisée au profit des parents.

Les responsabilités morales, pédagogiques et administratives du professeur, imposent aux enfants une discipline individuelle et collective, à laquelle les parents sont invités à participer.

Art 5 – Déplacements

Des déplacements sont organisés pour des rencontres avec d'autres clubs, des compétitions ou des manifestations golfigues.

Avec le formulaire d'inscription une autorisation d'accompagnement en transport est soumise à l'accord d'un représentant légal de l'enfant.

Pour les compétitions, les parents ont en charge les déplacements des enfants.

Art 6 – Autorisation de reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation de noms

Les élèves sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfigue. Avec le formulaire d'inscription une autorisation de reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation de noms est soumise à l'accord du représentant légal de l'enfant.

Art 7 – Non-respect du règlement

Les enseignants, les représentants de l'Association Sportive ainsi que les représentants du golf sont chargés de l'application du présent règlement.

Tout manquement important au présent règlement ou toute dégradation du matériel mis à la disposition des enfants, toute action risquant de nuire à l'harmonie de la vie du club entraînera des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive.

L'inscription à l'École de Golf, sous-entend l'acceptation du règlement intérieur de l'École de Golf ci-dessus. En outre, il est demandé d'assister aux séances avec assiduité, ponctualité, respect du matériel et des personnes.

Les parents et l'enfant attestent avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement et du règlement intérieur de l'EdG du Golf de Dieppe - Pourville

Signature des Parents :

Signature de L'Enfant :



ÉCOLE DE GOLF 2025-2026

FICHE D'INSCRIPTION



Date : le

NOM	PRÉNOM SEXE	DATE DE NAISSANCE
ADRESSE POSTALE, CP et VILLE		
NOM DU RESPONSABLE LÉGAL		
ADRESSE MAIL		
TÉLÉPHONES MOBILES		
PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE		
PERSONNES HABILITÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT		

CALENDRIER

Les cours et animations se dérouleront de septembre 2025 à juin 2026. Les groupes d'âge et/ou de niveau sont déterminés par les professeurs.

GROUPES	LEÇONS	OBJECTIFS	ACCÈS PARCOURS	TARIFS
BABY GOLF	1h / semaine en groupe le mercredi pendant 34 semaines	PASSAGE DRAPEAUX	ACCOMPAGNÉ PENDANT LEÇONS	*220 €
LOISIRS	1h30 / semaine en groupe le mercredi (matin ou après midi) ou samedi pendant 34 semaines	PASSAGE DRAPEAUX	OUI	*440 €
ESPOIR	3h30 / semaine en groupe le mercredi et samedi +1h le mardi ou jeudi * pendant 34 semaines	COMPÉTITIONS CLUB ET FÉDÉRALES	OUI	*500 €
ELITE	4h / semaine en groupe le mercredi et le samedi, +1h le mardi ou jeudi * pendant 34 semaines	COMPÉTITIONS CLUB ET FÉDÉRALES	OUI	*570 €

* -50% : 2ème enfant et +

* **le mardi ou jeudi** : septembre, octobre, mars, avril, mai, juin

La cotisation annuelle à l'École de Golf comprend :

- Les cours dispensés par les professeurs (1h à 5h/semaine en périodes scolaires), les animations encadrées par des membres de l'A.S (passages des drapeaux et des compétitions d'index de l'école, accompagnements sur le parcours...)
- La licence FFGolf 2025-2026 et le "Droit de Jeu" Fédéral pour les enfants accédant aux compétitions par équipe en individuel (**offerts par l'Association Sportive**)
- L'accès gratuit au Practice (1 jeton par jour)
- L'accès gratuit aux trous d'entraînement nouvellement rénovés
- Les droits de jeu pour les compétitions "École de Golf"
- L'accompagnement sur le parcours par les bénévoles



La cotisation annuelle à l'École de Golf comprend l'accès au parcours sauf pour les enfants du cours BABY GOLF



Certificat médical :

Le certificat médical autorisant la pratique du golf doit **obligatoirement être fourni à l'inscription.**

Païement :

Prélèvement mensuel, carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Golf de Dieppe-Pourville.





ÉCOLE DE GOLF 2025-2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule :

Placée sous l'autorité de l'Association Sportive du golf de Dieppe-Pourville (AS), l'École de Golf a pour objet la formation, l'enseignement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement de la pratique du golf chez les jeunes. Les techniques, règles et autres attitudes et comportements nécessaires à la bonne pratique de ce sport sont enseignés et/ou encadrés par des professeurs (« pro ») et des bénévoles de l'AS. L'organisation de l'École de Golf se veut conforme aux principes édictés par la fédération française de golf (ffgolf). Son calendrier est calqué sur le calendrier scolaire entre mi-septembre et fin juin.

Art 1 – Objet du règlement intérieur de l'École de Golf

Le présent règlement a pour objet de préciser les règles de fonctionnement de l'École de Golf de Dieppe-Pourville pour la saison 2025 - 2026.

Art 2 – Modalités d'adhésion

Les enfants doivent acquitter le règlement d'une cotisation dont le montant est déterminé en début d'année scolaire, seuls les enfants à jour de leur paiement ont accès à l'École de Golf.

En cas d'interruption temporaire ou définitive, celle-ci n'entraîne aucun remboursement. Pour les tarifs 2025 - 2026, consulter la fiche d'inscription.

Les enfants seront admis dans la limite des places disponibles, après avoir rempli un dossier d'inscription au secrétariat. Priorité est donnée à la réinscription, puis pour les nouveaux, l'acceptation se fera en fonction de l'ordre d'inscription, des desideratas d'horaire et du remplissage des groupes. En cas d'intempéries les séances seront annulées.

Un certificat médical autorisant la pratique du golf est obligatoire et doit être fourni à l'inscription.

Art 3 – Les activités et leurs conditions de pratique

L'inscription à l'École de Golf comprend :

- ✓ Les cours dispensés par des professeurs diplômés (« pro ») et/ou les animations-ateliers encadrées par des membres de l'AS (accompagnement sur le parcours, passages de drapeaux, compétitions d'index de l'école...)
- ✓ La licence FFGolf et l'adhésion à l'Association Sportive du Golf de Dieppe-Pourville
- ✓ Le prêt temporaire de matériel (clubs) pendant le premier mois de l'École

Les enfants malades ne seront pas admis en cours, aux épreuves de passages des drapeaux et compétitions.